

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION A LA PREPARATION DU SECOND CONCOURS INTERNE

Pièces à fournir dès la demande d'inscription au CFP

1. Une lettre *manuscrite* où vous confirmez votre demande d'inscription en y exprimant les motifs de votre orientation.
2. Le dossier de candidature ci-joint accompagné de deux photos d'identité.
3. Une photocopie du livret de famille.
4. **Pour les candidats déjà titulaires d'une licence ou équivalent :**
Donner la photocopie du diplôme universitaire ouvrant droit au concours. Pour les candidats en cours d'études
Pour les candidats en cours d'études :
Donner la photocopie d'une pièce justificative de la préparation de la licence (ou équivalent) tout en sachant que le candidat doit justifier ce diplôme au moment de l'entrée en formation ou, au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours, en principe avant le 10 octobre 2006.
5. Vous devez justifier de 3 ans de services effectifs avant l'inscription au concours sur Internet (octobre 2008)
Joindre un état de services fourni par l'Académie.
6. Une photocopie (ou copie) certifiée conforme du Brevet de Natation de 50 m.
7. Une photocopie (ou copie) certifiée conforme du Brevet de Secourisme (renseignements auprès de votre mairie)

« Pour l'appréciation des conduits de service, les services à temps partiel, incomplets ou discontinus sont pris en compte dans les conditions suivantes :

Les services à temps partiels (50% au-delà) sont considérés comme des services à temps plein. Les services discontinus sont totalisés dans le cadre de l'année scolaire; ils sont considérés comme pleins.

Les services incomplets inférieurs à 50% ou les services discontinus représentant moins de 50% après totalisation dans le cadre de l'année scolaire, sont comptabilisés forfaitairement pour la moitié d'une année quelle que soit la quantité de temps travaillé.» (Arrêté du 20 septembre 1992-Art.8)

Un complément de dossier sera demandé lors de la constitution du dossier d'inscription au concours par le Rectorat de Paris.

Frais de scolarité à régler dès réception de la confirmation par le CFP de votre inscription au second concours interne : **30 Euros.**